

# Devenir acteur en prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP)

## - Secteur IBC



### Quels sont les objectifs de la formation?

#### Objectif général :

Contribuer à la suppression ou à la réduction des risques liés à l'activité physique auxquels il est exposé; en proposant, de manière concertée, des améliorations techniques, organisationnelles et humaines; en maîtrisant les risques sur lesquels il a la possibilité d'agir..

#### Objectifs pédagogiques :

- Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement
- Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues
- Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention

### Quel est le programme de la formation?

#### Intérêt et acteurs de la prévention

- L'intérêt d'une démarche de prévention et les enjeux pour l'entreprise
- Les différents acteurs de la prévention et leurs rôles

#### Les risques de son métier

- Le mécanisme d'apparition du dommage
- Les principaux risques de son métier

#### Le fonctionnement et les limites du corps humain

- Les différentes dimensions de l'homme au travail
- Le fonctionnement du corps humain et ses limites
- Les TMS et les facteurs de risques

#### Méthode d'observation et analyse d'une situation de travail

#### Proposition d'amélioration

- L'expression du besoin
- Les pistes d'amélioration
- La remontée d'information

#### Principes de sécurité physique et d'économie d'effort



#### Effectif

De 2 à 10 pers en intra-entreprise;  
De 4 à 10 pers en inter-entreprise



#### Durée

14h en face à face réparties en 2 jours non consécutifs



#### Lieu

En salle de formation

# Devenir acteur en prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP)

## - Secteur IBC



### Public concerné

Tout salarié concerné par la prévention des risques liés à l'activité physique des secteurs d'activité Industrie, BTP, Commerce et activité de bureau (IBC)

### Modalités d'évaluation

L'évaluation des acquis sera réalisée au travers d'exercices et de mises en situation tout au long de la formation et à la fin de celle-ci avec une épreuve certificative individuelle\*

### Prérequis

Il est vivement recommandé au chef d'entreprise de suivre la formation du dirigeant intitulée « Assurer les conditions de réussite d'une formation action PRAP en entreprise ou en établissement »

### Moyens techniques et pédagogiques

- **Méthode participative**, associant des **apports théoriques**, des **exercices pratiques** (étude de cas issus de l'expérience professionnelle des participants, expérimentation des différentes méthodes et outils, échanges sur les pratiques menées en situation réelle, travail d'intersession).
- **Formateur certifié** par le réseau Assurance Maladie Risques Professionnels/INRS titulaire soit du certificat de « Formateur PRAP » IBC ou 2S valide, soit du certificat de « Formateur de formateur PRAP » IBC ou 2S valide.

#### \*Epreuve certificative, :

- **40min** → **observation et analyse** d'une situation de travail à partir d'un scénario construit par le formateur. Seuls les candidats ayant suivi la totalité de la formation et ayant satisfait à l'épreuve certificative peuvent prétendre à l'obtention du certificat d'acteur PRAP
- Validité du certificat fixée à **2 ans** et prolongation conditionnée par le suivi d'un stage « Maintien et Actualisation des Compétences » (MAC) **tous les 24 mois**, ainsi qu'à la réussite de l'épreuve certificative.
- En cas de changement de poste ou de modification importante de l'environnement de travail, une formation de maintien et actualisation des compétences est nécessaire.

### Contact